



CONSERVATOIRE DE MULHOUSE
HUGUETTE DREYFUS
MUSIQUE, DANSE
ET ART DRAMATIQUE

Mulhouse



JOUER ET DANSER

ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL

SOMMAIRE

Présentation du Conservatoire	4		
Organisation pédagogique	6	+	+
Musique	11	+	+
Danse	15	+	+
Théâtre	18	+	+
Éducation artistique et culturelle	20	+	+
Saison culturelle	22		



Directeur de la publication : Alexandre Jung
Coordination éditoriale : Sandra Cathelin
Rédaction : Alexandre Jung – Laura Widolf
Graphisme :  maetva
Crédit photos : Quentin Bussmann, Mahir Karababa,
Catherine Kohler, Jack Ruetsch, Grégory Massat et iStock.
Impression : Imprimerie centrale

ÉDITO



Les arts et la culture sont des vecteurs essentiels du développement humain, du vivre-ensemble et de l'émancipation individuelle. La Ville de Mulhouse porte une forte ambition en matière de développement culturel et le Conservatoire est l'une des structures essentielles pour parvenir à cet objectif.

Cette structure artistique de premier plan est en constant mouvement, dispensant un savoir exceptionnel à ceux qui souhaitent suivre des voies d'excellence ou connaître un premier contact avec l'univers des arts.

Le Conservatoire s'inscrit aujourd'hui dans une dynamique répondant aux enjeux de son territoire : il rayonne largement et propose à tous un accès à l'enseignement et à l'éducation artistique, ouvert à la diversité des publics et des cultures présentes.

Il a aussi pour mission de former les publics aux arts. Il offre des cursus très riches, en musique, en danse et en théâtre, allant de l'initiation à la classe préparatoire à l'enseignement supérieur.

Tout au long de la saison, de nombreuses manifestations sont proposées par les élèves, les professeurs et des artistes invités, dans l'auditorium, au sein du Conservatoire mais aussi hors les murs. C'est une véritable programmation de saison qui est donnée dans cet établissement qui doit pouvoir s'adresser à chacune et à chacun.

Nous vous invitons à découvrir toute la richesse des activités du Conservatoire à travers cette brochure.

Michèle Lutz
Maire de Mulhouse

Alexandre Jung
Directeur du Conservatoire



PRÉSEN- TATION

LE CONSERVATOIRE DE MULHOUSE

Le Conservatoire de musique, danse et art dramatique de Mulhouse est un établissement à rayonnement départemental classé par le ministère de la Culture.

Installé dans des locaux modernes et performants en plein cœur du centre-ville de Mulhouse, le Conservatoire Huguette Dreyfus accueille près de 1 700 élèves âgés de 4 à 70 ans et touche, chaque année, plus de 4 000 écoliers à travers des dispositifs éducatifs.

Avec plus de 50 disciplines en musique, danse et théâtre, le Conservatoire accompagne aussi bien les élèves qui désirent développer leur passion en pratiquant une activité culturelle de qualité que ceux qui souhaitent se destiner à une carrière artistique professionnelle.

Au-delà de l'apprentissage technique, le Conservatoire propose d'éveiller et de développer la sensibilité des élèves, d'encourager leur esprit créatif, d'élargir leurs horizons et de favoriser l'écoute mutuelle.

Le Conservatoire de Mulhouse, c'est :

- 90 enseignants qualifiés,
- 25 agents administratifs et techniques,
- 7 400 m² dédiés à la pratique artistique,
- 1 auditorium de 304 places,
- 140 spectacles et manifestations par an.

+ + + + +
+ + + +
+ + +
+ + +





ORGANISATION PÉDAGOGIQUE

LES FILIÈRES

Le Conservatoire à rayonnement départemental de Mulhouse propose aux élèves deux filières d'enseignement :

Cursus traditionnel

Dispensé en dehors du temps scolaire, l'enseignement artistique est suivi sur le temps personnel des élèves, sans aménagement d'emploi du temps.

Cursus aménagés

Les cursus aménagés sont établis en partenariat avec l'Éducation nationale. Les dispositifs sont mis en place de l'école élémentaire au lycée et peuvent mener jusqu'au Baccalauréat. L'enseignement artistique instrumental, vocal ou chorégraphique est alors dispensé sur le temps scolaire et entre dans un projet pédagogique concerté avec les établissements scolaires.

Pour en savoir plus, rendez-vous en page 20.



CONDITIONS D'ADMISSION



Âge minimum

- Musique : à partir de 4 ans.
- Danse : à partir de 5 ans.
- Théâtre : à partir de 11 ans.

Pré-inscriptions

Les pré-inscriptions au Conservatoire se font en ligne sur

conservatoire-mulhouse.fr

Elles débutent traditionnellement avec la Journée portes ouvertes et s'étalent de mi-avril à fin mai, pour l'année scolaire suivante.

Conditions d'admission

Pour l'ensemble des disciplines :

- débutant : admission selon l'ordre d'arrivée des dossiers et en fonction des places disponibles,
- non-débutant : admission sur concours d'entrée et en fonction des places disponibles.

Concours d'entrée

Le concours d'entrée porte sur la motivation, les aptitudes artistiques et les acquis techniques du candidat. Les détails du concours sont communiqués au candidat après sa pré-inscription.

Inscription définitive

Une fois l'admission du candidat confirmée, l'inscription au Conservatoire est définitive. Les élèves admis sont affectés dans le cycle qui correspond à leurs acquis artistiques.

CADRE PÉDAGOGIQUE

Des repères pédagogiques communs à l'ensemble des établissements publics d'enseignement initial de la musique, de la danse et du théâtre ont été mis en place par le ministère de la Culture et de la communication.

Regroupés dans le **Schéma national d'orientation pédagogique**, ils tracent le cadre pédagogique général d'un enseignement organisé dont ils garantissent la qualité.

Le Conservatoire de Mulhouse répond à ces exigences nationales. De ce schéma découle le **projet d'établissement** du Conservatoire de Mulhouse, intégrant les différentes orientations pédagogiques et les missions propres à son territoire.



CURSUS ET DIPLOMES

Les cursus du Conservatoire sont organisés en cycles et comprennent, autour de la discipline principale, une série de disciplines complémentaires qui élargissent les compétences et les connaissances des élèves. L'apprentissage va de l'éveil aux classes préparatoires à l'enseignement supérieur (CPES).

Cycle d'enseignement		Durée du cycle	Diplôme
CYCLE D'ÉVEIL OU D'INITIATION		1 à 2 ans	-
CYCLE 1		3 à 5 ans	Attestation
CYCLE 2		3 à 5 ans	Brevet d'études (BEM, BEC, BET)
CYCLE 3	Cycle à orientation amateur (COA)	2 à 4 ans	Certificat d'études (CEM, CEC, CET)
	Classe préparatoire à l'enseignement supérieur (CPES)	2 à 4 ans	Diplôme d'études (DEM, DEC, DET)
	Non diplômant	Selon projet	-

Les diplômes d'études musicales (DEM), chorégraphiques (DEC) et théâtrales (DET) permettent l'accès aux concours d'entrée dans des structures d'enseignement artistique supérieur (pôles supérieurs, CNSM de Paris ou de Lyon, Hochschule en Allemagne) ou des centres de formation à la pédagogie (CEFEDM).



MU- SIQUE

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- **Bois** : flûte traversière, hautbois, basson, clarinette, saxophone.
- **Cuivres** : trompette, cor, trombone, euphonium, tuba.
- **Cordes** : violon, alto, violoncelle, contrebasse.
- **Polyphoniques** : piano, orgue, guitare, harpe, accordéon, percussion.
- **Voix** : technique vocale, chant lyrique.
- **Musique ancienne** : flûte à bec, traverso, clavecin, pianoforte, violon baroque, guitare baroque, vihuela, improvisation, basse continue.
- **Jazz & musiques actuelles amplifiées** : guitare électrique, guitare basse, claviers, batterie, atelier chanson (corps, voix et mouvement), atelier jazz.
- **Éveil & découverte** : jardin musical, éveil musical.
- **Formation musicale.**
- **Érudition** : culture musicale, direction de chœur, direction d'orchestre, analyse, écriture, orchestration, composition, notation musicale assistée par ordinateur.

PRATIQUES COLLECTIVES

- **Orchestres** : classe d'orchestre à vents « Les petits vents », orchestre à vents « Les éoliens », classe d'orchestre à cordes « Tempo primo », orchestre à cordes « Intermezzo », orchestre symphonique.
- **Ensembles vocaux** : Jeune chœur, ensembles vocaux : polysons, polyvoix ou polyphone.
- **Ensembles instrumentaux** : de nombreux ateliers et ensembles en lien avec les classes instrumentales.
- **Musique de chambre.**

CONDITIONS D'ADMISSION

4 ans : jardin musical.

5 ans : éveil musical - 1^{re} année.

6 ans : éveil musical - 2^e année : **Carrousel instrumental**

7 à 10 ans :

- débutant : formation musicale - ateliers rythme et voix : **Carrousel instrumental**,
- non-débutant : sur concours d'entrée.

À partir de 11 ans, adolescents, adultes :

- débutant : sur rendez-vous d'orientation,
- non-débutant : sur concours d'entrée.



CARROUSEL INSTRUMENTAL

Ce dispositif permet aux **élèves de 6 à 10 ans** qui ne pratiquent pas encore un instrument de profiter d'un **parcours personnalisé de découverte instrumentale**. Il accompagne les enfants tout au long de l'année dans le choix de leur instrument pour l'année suivante.

Lors du 1^{er} trimestre, les enfants **découvrent en groupe une trentaine d'instruments**. À l'issue de ce trimestre, l'élève choisit trois instruments qu'il souhaite découvrir, auxquels s'ajoutent trois supplémentaires proposés par le Conservatoire qu'il expérimente de façon individuelle ou en binôme avec les professeurs. À la fin de l'année, l'élève peut ainsi choisir son instrument de prédilection et poursuivre son apprentissage spécifique l'année suivante.

PRATIQUE INSTRUMENTALE

Cycle 1 : 30 min / sem. Cycle 2 : 45 min / sem. Cycle 3 : 1h / sem.

FORMATION MUSICALE

Cycle 1 : 2h / semaine

Cycle 2 : de 1h30 à 2h / semaine

Cycle 3 : 2h30 / semaine

En cycle 1 de formation musicale, le cours s'articule en deux modules complémentaires et indissociables : un module « formation musicale » et un module « atelier rythmes et voix ».

PRATIQUES COLLECTIVES

Dès la troisième année de pratique instrumentale, les élèves sont invités à rejoindre l'une des pratiques collectives du Conservatoire. En fonction de la discipline dominante et du niveau atteint dans celle-ci, **un orchestre, un atelier ou un ensemble instrumental** est attribué. Les répétitions sont organisées de manière régulière, en tutti, en partielles ou sous forme de sessions.

Pour les instrumentistes ne pratiquant pas un instrument d'orchestre, l'une des **pratiques collectives vocales** « polysons, polyvoix ou polyphone » (en fonction du niveau de formation musicale) leur est attribuée.

LE CURSUS MUSIQUE

	Cycles	Appellations	Examens Diplômes	Remarques
Tronc commun	CYCLE D'INITIATION	JARDIN MUSICAL	Évaluation non formalisée	Durée : 1 an
		ÉVEIL MUSICAL		Durée : 2 ans
	CYCLE 1	1C-1	Contrôle en fin d'année	Durée : 3 à 5 ans
		1C-2		
		1C-3		
		1C-4		
	CYCLE 2	2C-1	Contrôle en fin d'année	Durée : 3 à 5 ans
		2C-2		
2C-3		Brevet d'études musicales (BEM)		
2C-4				
Cursus diplômant	CYCLE 3 À ORIENTATION AMATEUR (COA)	3C-1 à 3C-3	Certificat d'études musicales (CEM)*	Durée : 2 à 3 ans
Concours d'entrée	CLASSE PREPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (CPES)	CPES	Diplôme d'études musicales (DEM)**	Durée : 2 à 4 ans
Cursus non diplômant	PARCOURS PERSONNALISÉ (À PARTIR DU CYCLE 3)		Selon contrat d'études	

* Le **CEM** comprend trois unités d'enseignement (UE) : la dominante, la formation musicale (UE de fin de cycle 2), la pratique d'ensemble (chœur, orchestre, ensemble instrumental, musique de chambre).

** Le **DEM** comprend quatre unités d'enseignement (UE) : la dominante, la formation musicale (UE de fin de cycle 3), la musique de chambre et une UE libre. En CPES, l'étudiant bénéficie de 750 heures d'enseignement.



DANSE

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- Éveil danse.
- Initiation danse.
- Danse classique.
- Danse contemporaine.
- Hip-hop.
- Pilates.

Des enseignements complémentaires sont proposés pour les cycles 2 et 3 sous forme de **stages ou de masterclasses** : jazz, initiation à l'analyse fonctionnelle du mouvement dansé, culture chorégraphique, approfondissement de l'histoire de la danse et formation musicale du danseur.

CONDITIONS D'ADMISSION

5 ans : éveil danse.

6 - 7 ans : initiation danse.

À partir de 8 ans : danse classique et danse contemporaine.

À partir de 11 ans : hip-hop.

À partir de 13 ans : Pilates.



LE CURSUS DANSE

	Cycles	Appellations	Détails	Examens Diplômes	Remarques	
Tronc commun	CYCLE D'ÉVEIL	ÉVEIL	5 - 6 ans 45 min / sem.	Évaluation non formalisée		
	CYCLE D'INITIATION	INITIATION 1	6 - 7 ans 1h / sem.	Évaluation non formalisée	Éveil préalable non obligatoire	
		INITIATION 2	7 - 8 ans 1h / sem.			
	CYCLE 1	1C-1	8 - 12 ans	2h30 / sem. en 2 séances	Contrôle en fin d'année	Durée : 4 à 5 ans Initiation préalable non obligatoire. Poursuite des études en cycle 2
		1C-2		2h30 / sem. en 2 séances		
		1C-3		4h / sem. en 3 séances		
		1C-4		4h15 / sem. en 3 séances		
	CYCLE 2	2C-1	11 - 16 ans	4h15 à 4h30 / sem. en 3 séances	Contrôle en fin d'année	Durée : 4 à 5 ans Poursuite des études en cycle 3, en formation continué ou en cycle spécialisé après examen d'entrée
		2C-2		5h30 / sem. en 4 séances		
		2C-3		5h30 à 7h / sem. en 5 séances	Contrôle en fin d'année. Possibilité d'intégrer le cursus « parcours personnalisé »	
		2C-4		5h30 à 7h / sem. en 5 séances	Examen de fin de cycle 2	
	Cursus diplômant	CYCLE 3 À ORIENTATION AMATEUR (COA)	15 ans et plus 6h à 7h30 / sem. en 5 séances		Certificat d'études chorégraphiques (CEC)*	Durée : 2 ans Possibilité de passer l'examen d'entrée en COP
Examen d'entrée	CYCLE 3 À ORIENTATION PROFESSION- NELLE (COP)	17 ans et plus 6h à 7h30 / sem. en 5 séances		Diplôme d'études chorégraphiques (DEC)**	Durée : 2 ans	
Entrée directe sur projet	PARCOURS PERSONNALISÉ	13 ans et plus Pratique allégée : 2 disciplines. Classique ou contemporain : 3h / sem.		Évaluation non formalisée	Entrée sur proposition du professeur et avis de la direction	

*Le CEC comprend deux unités d'enseignement (UE) : variation imposée, variation complémentaire ou libre ou répertoire.

**Le DEC comprend quatre unités d'enseignement (UE) : variation répertoire, variation complémentaire ou libre, variation imposée, histoire de la danse.



THÉÂTRE

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

- Initiation théâtre.
- Art dramatique : expression corporelle, technique vocale, dramaturgie, histoire du théâtre, interprétation.

CONDITIONS D'ADMISSION

À partir de 11 ans (entrée en 6^e).

Audition d'entrée en juin et septembre.

	Cycles	Appellations	Détails	Examens Diplômes	Remarques
Tronc commun	CYCLE D'INITIATION	INITIATION Ci A et Ci B	À partir de 11 ans (entrée en 6 ^e) 2h / sem.	L'examen de fin de cycle donne accès au cycle 1	
	CYCLE 1	C1	Entre 14 et 16 ans 3h / sem.	L'examen de fin de cycle 1 donne l'accès direct au cycle 2	
	CYCLE 2	C2	Entre 15 et 17 ans 3h / sem.	Le Brevet de fin de cycle 2 donne l'accès direct au cycle 3	Durée : 1 à 2 ans Possibilité de passer l'examen d'entrée en cycle spécialisé
Cursus diplômant	CYCLE 3	C3	17 ans et plus 6h à 8h / sem. en 3 ou 4 séances	Certificat d'études théâtrales (CET)*	Durée : 3 ans max. Possibilité de passer l'examen d'entrée en cycle spécialisé
Examen d'entrée	CLASSE PRÉPARATOIRE À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR **	CPES	18 à 23 ans 35h / sem. sur 5 jours	Pas de délivrance de diplôme	Durée : 2 ans

* Le CET comprend deux à trois unités d'enseignement (UE) : interprétation, pratique vocale et pratique chorégraphique.

** CPES en collaboration avec La Filature – Scène nationale de Mulhouse. Le CPES est accessible aux étudiants boursiers sur concours d'entrée.



+ + +
+ + +
+ + +
+ + + + +
+ + + + +

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Pour soutenir l'accès de tous les jeunes à l'art et à la culture, le Conservatoire propose des **actions d'éducation artistique et culturelle aux élèves mulhousiens**, en lien avec l'Education nationale. Les élèves scolarisés dans les établissements scolaires publics de Mulhouse bénéficient de ces dispositifs à titre gracieux. Dans ces dispositifs, l'emploi du temps est aménagé afin de permettre aux élèves de suivre des enseignements artistiques sur le temps scolaire.

ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Musiciens intervenants en milieu scolaire (Mims).

Interventions et spectacles
« Bulles de Mims » dans toutes les écoles de Mulhouse.

ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES

Classes à horaires aménagés

Musiques actuelles

du CE1 au CM2

École Pierre Brossolette.

École Jean de la Fontaine.

Classes à horaires aménagés

Musique instrumentale

du CE1 au CM2

École privée Jean XXIII.

Classes à horaires aménagés

Musique vocale

du CE2 au CM2

École Cour de Lorraine.

Classes à projet danse

du CE1 au CM1

École Célestin Freinet.

Classes à projet musical

« orchestre »

École Dornach en partenariat avec le CSC Bel Air.

École Kléber en partenariat avec le CSC Porte du Miroir.

École Matisse en partenariat avec l'AFSCO.

COLLÈGES

Classes à horaires aménagés

Musique vocale

de la 6^e à la 3^e

Collège Kennedy.

Classes à horaires aménagés

Musique instrumentale

de la 6^e à la 3^e

Collège privé Jean XXIII.

Démos Conservatoire

Collège Bel Air.

Collège Saint-Exupéry.

Collège Wolf.

LYCÉES

Sciences et techniques du théâtre, de la musique et de la danse

(S2TMD) :

Lycée Laurent de Lavoisier.

Option et spécialité musique :

Lycée Albert Schweitzer.



SAISON CULTURELLE

SAISON CULTURELLE DE L'AUDITORIUM

Découvrez les talents d'aujourd'hui et de demain !

Lieu de transmission et de partage, le Conservatoire est aussi un lieu de diffusion. Il propose une **saison artistique et pédagogique riche** où les arts et les esthétiques se croisent. Esthétique et performant, l'auditorium François Florent peut accueillir 304 personnes (dont 6 places pour personnes à mobilité réduite).

Elèves, artistes amateurs et professionnels se partagent la scène tout au long de la saison. Ce sont ainsi **plus de 140 manifestations** qui se déroulent chaque année, dans l'établissement ou hors les murs : concerts, spectacles, auditions, masterclasses et résidences d'artistes, conférences, formations...

Tous les événements se veulent accessibles à tous, en accès libre ou à petit prix.

Pour suivre l'actualité de la saison artistique et pédagogique du Conservatoire, rendez-vous sur la page Facebook [ConservatoireMulhouse](#) ou téléchargez le programme de la saison sur [conservatoire-mulhouse.fr](#).



+ + + + +

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

1 rue de Metz - 68100 Mulhouse
03 69 77 65 00
conservatoire@mulhouse-alsace.fr
conservatoire-mulhouse.fr



+ + + + +
+ + + + +
+ + + + +
+ + + + +
+ + + + +

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

BÂTIMENT

lundi, mardi, jeudi : 8h30 - 21h30
mercredi, vendredi : 8h30 - 20h30
samedi : 8h30 - 16h30

Vacances scolaires :
du lundi au vendredi :
9h - 17h

SERVICE SCOLARITÉ

du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 14h - 18h

Vacances scolaires :
du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 13h - 17h

FERMETURE : pendant les vacances de Noël, la dernière semaine de juillet
et la première quinzaine d'août.